



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIEVRE

**Préfecture
Secrétariat général**

**Direction du pilotage interministériel
et des moyens**

**Guichet unique ICPE
Pôle enquêtes publiques**

Tél : 03.86.60.71.46

OpéSoumiseEnqPubliques /solvayCLAMECY-AP PPMAP

N° 2015- P- 1193

ARRÊTÉ

**portant définition du périmètre de protection modifié
autour du bâtiment administratif et du centre social de l'ancienne usine
de la Société des Produits Chimiques de Clamecy
sis sur la commune de CLAMECY
inscrits au titre des monuments historiques**

**LE PRÉFET DE LA NIÈVRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-1 à L. 621-7, L. 621-25 et L. 621-30-1 et R. 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 126-1 ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Bourgogne, réunie le 11 mars 2014 ;

VU l'arrêté en date du 24 juin 2014 de M. le Préfet de la région Bourgogne portant inscription au titre des monuments historiques du bâtiment administratif et du centre social de l'ancienne usine de la Société des Produits Chimiques de Clamecy, actuellement usine Rhodia Opérations (groupe Solvay) de CLAMECY ;

VU le courrier de M. l'Architecte des Bâtiments de France en date du 7 mars 2014 sollicitant un périmètre de protection adapté autour du site inscrit au titre des monuments historiques susvisé ;

VU l'avis de la mairie de CLAMECY en date du 25 février 2015 donnant son accord à la modification du périmètre de protection du bâtiment administratif et du centre social de l'ancienne usine de la Société des Produits Chimiques de Clamecy, actuellement usine Rhodia Opération (groupe Solvay) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-061-0001 du 2 mars 2015 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du périmètre de protection d'un monument historique sur le territoire de la commune de CLAMECY ;

VU les résultats de l'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 27 mai 2015 ;

.../...



CONSIDERANT que la modification du périmètre de protection ainsi défini, permet de désigner les ensembles d'immeubles bâtis ou non bâtis qui participent de l'environnement de ce monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le périmètre de protection du bâtiment administratif et du centre social de l'ancienne usine de la Société des Produits Chimiques de Clamecy, situé sur la parcelle cadastrale n° BE 44 sur la commune de CLAMECY (Nièvre), est limité à une bande de 3 mètres de largeur autour de l'ensemble des monuments inscrits, selon les plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le dossier présentant ce périmètre de protection est consultable à la mairie de CLAMECY, à la préfecture de la Nièvre -- Guichet unique ICPE - Pôle enquêtes publiques et au service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP).

ARTICLE 3 :

Les périmètres de protection constituent une servitude d'utilité publique et leur modification doit être annexée au document d'urbanisme conformément à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme. La commune de CLAMECY doit modifier les documents graphiques des servitudes concernées dans un délai de trois mois à compter de la signature du présent arrêté et en assurer la diffusion auprès des services de l'Etat.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre. Un avis sera inséré dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département. Un extrait est consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante <http://www.nievre.gouv.fr>

ARTICLE 5 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre,

Mme le Maire de CLAMECY,

Mme la Directrice Régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne,

M. le Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine,

M. le Directeur départemental des territoires

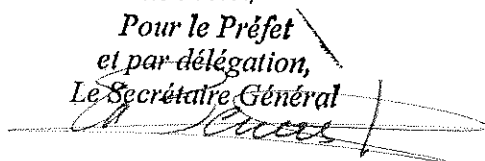
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Mme la Ministre de la culture et de la communication.

Fait à Nevers, le **11 SEP. 2015**

Le Préfet,

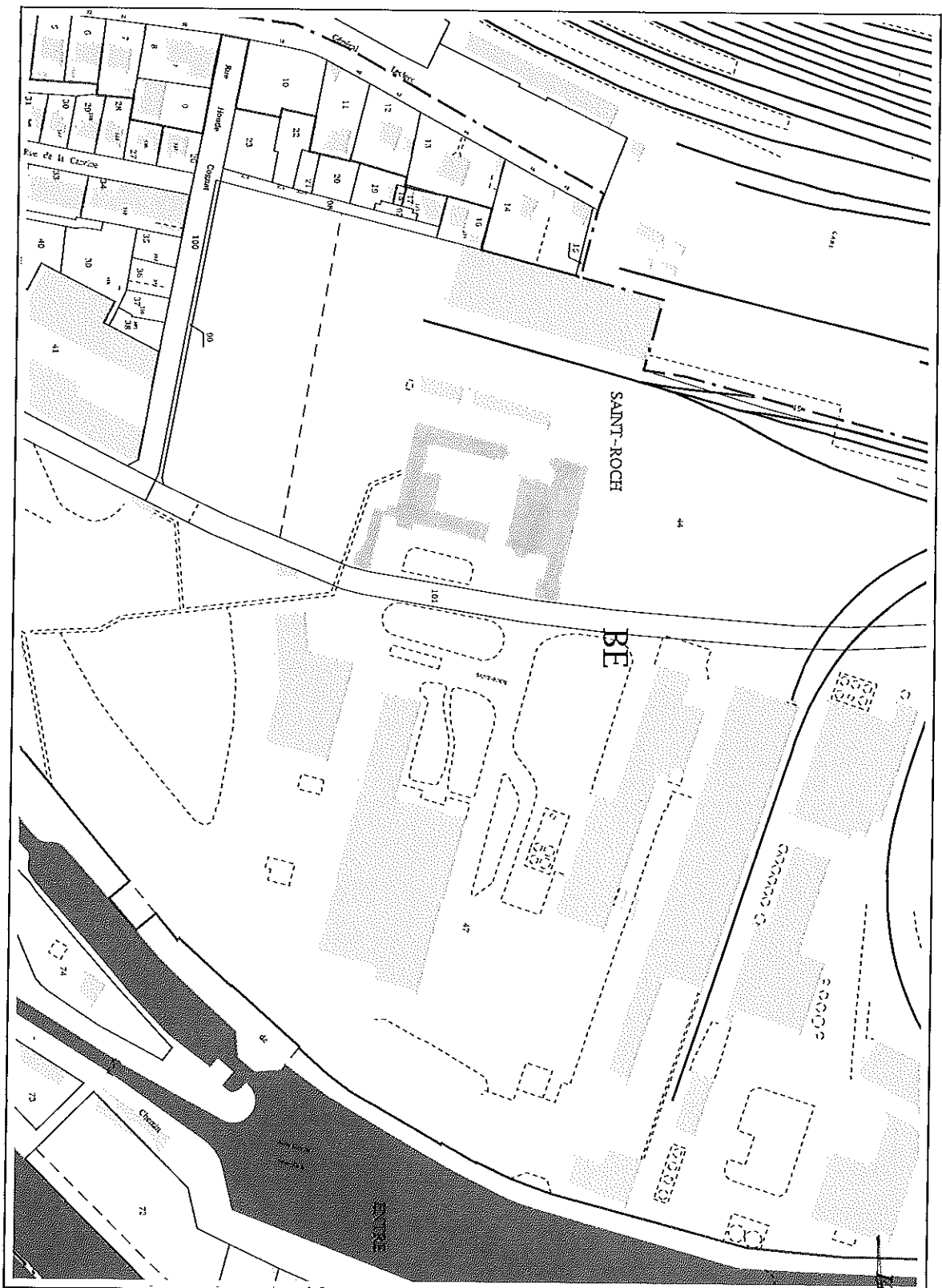
*Pour le Préfet
et par délégation,*

Le Secrétaire Général



Olivier BENOIST





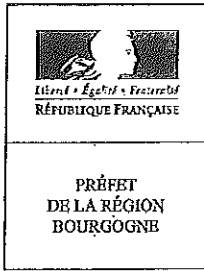
pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Novers le: **14 SEP. 2010**

Pour le Préfet

Olivier BENOIST
par délégation

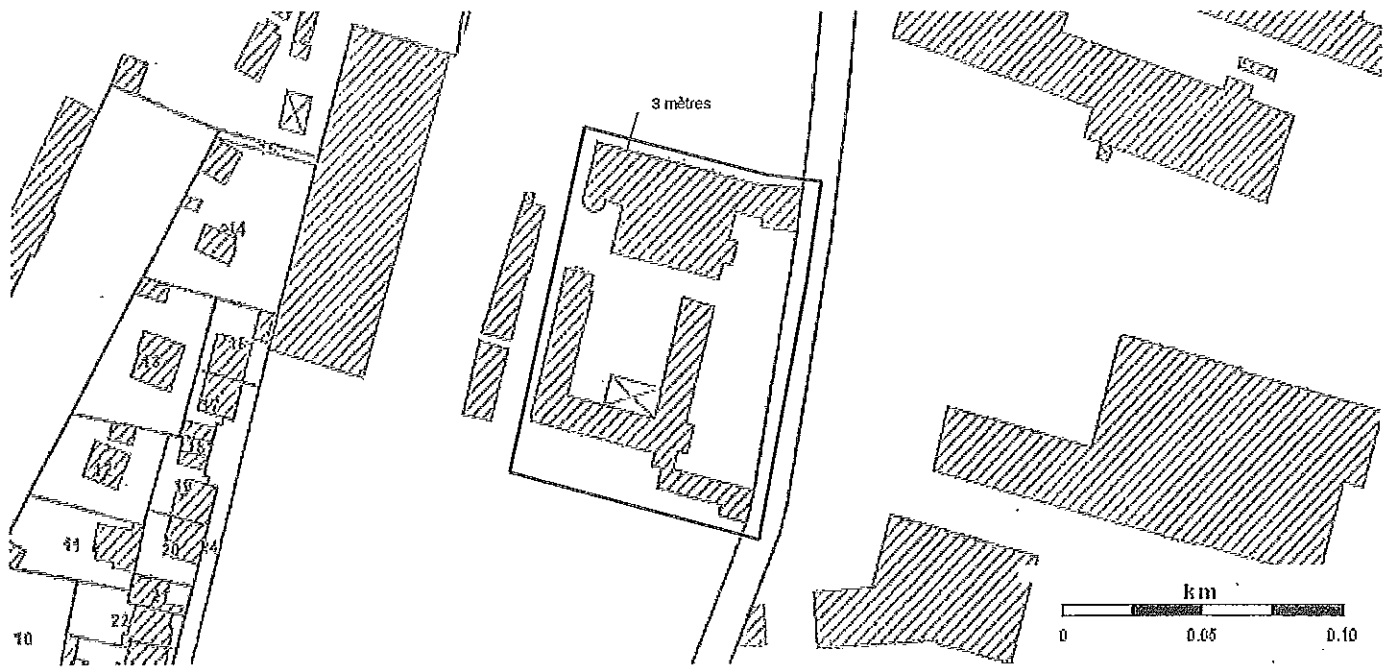
Olivier BENOIST

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011



Service territorial
de l'architecture
et du patrimoine
Nièvre

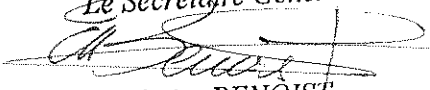
CLAMECY USINE SOLVAY



 Périmètre de Protection Modifié

Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Nevers le : **11 SEP. 2015**

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Olivier BENOIST